

IV. QU'EST-CE QUI VA BIEN? PRÉOCCUPATIONS ENTENDUES PAR LA COMMISSION

1. QU'EST-CE QUI VA BIEN?

Le mandat de la Commission était d'examiner le système existant et de faire des recommandations qui favoriseraient l'excellence en éducation. Au cours des nombreuses visites dans tous les coins de la province, les membres de la Commission n'ont cessé d'être étonnés par la sincérité de la grande majorité des gens oeuvrant au sein du système d'éducation. Même si cette profession, comme toute autre, a sa part d'individus dont la contribution au produit fini visé est moins que positive, il est très évident que la grande majorité des participants font du mieux qu'ils peuvent dans les circonstances actuelles.

La Commission a été particulièrement encouragée de voir le niveau d'effort, d'ingéniosité et de dévouement affiché par les enseignants qui, malgré la diminution des ressources, l'augmentation des effectifs de classe et les préoccupations au sujet de la violence dans les écoles, continuent de faire ce pourquoi ils ont été formés – aider au développement et à l'éducation des jeunes. Nous nous concentrons trop souvent sur l'aspect politique et administratif plutôt que sur la salle de classe où la majorité des activités éducatives ont lieu. Il est impérieux que toutes les ressources futures disponibles soient orientées de façon à maximiser et à renforcer les efforts à ce niveau. De même, les fonctions de soutien de l'éducation doivent être organisées de façon aussi efficace que possible afin de maximiser les ressources mises à la disposition des élèves et des familles et, ainsi, d'appuyer les efforts des enseignants.

De nombreux administrateurs et dirigeants du monde de l'enseignement remportent du succès malgré les restrictions auxquelles ils font face. Il faut attribuer cela à une combinaison de formation professionnelle, d'ingéniosité et d'enthousiasme, augmentée de doses généreuses de bon sens. Toutefois, il est inévitable que ces professions aient dans leur rang des personnes qui ne peuvent simplement pas jouer ces rôles. La tendance croissante à la responsabilisation individuelle et collective exigera d'améliorer la formation préparatoire à ces rôles. Ainsi, on s'assurera que chaque localité tire un bon rendement de son investissement financier.

La Commission a échangé avec des centaines de commissaires d'écoles pendant ses travaux et, même si leur rôle allait de celui de bénévole tout court à celui d'employés presque à temps plein, la constante sous-jacente était le désir d'offrir la meilleure éducation possible aux jeunes du

Manitoba. Toutefois, il est malheureux qu'à l'occasion, la politique et la protection du territoire s'interposent entre ce qu'il y a réellement de mieux pour les élèves et ce que des intérêts spéciaux semblent dicter. Il a été encourageant de recevoir des avis positifs de beaucoup de personnes qui nous ont abordé individuellement et nous ont exhorté de faire ce qui était bon pour l'avenir plutôt que ce qui était politiquement avantageux dans l'immédiat.

La Commission a vu de nombreux exemples de choses qui fonctionnent bien en divers endroits de la province. L'initiative collective de trois divisions scolaires du sud de Winnipeg touchant la gestion du South Winnipeg Technical Centre mérite d'être soulignée. Il est manifeste pour la Commission que cette solution, qui s'étend au-delà des limites de trois divisions scolaires distinctes, a évité le chevauchement et le gaspillage qui auraient résulté de la multiplicité de petites installations et offre, en même temps, une approche innovatrice dans un secteur d'enseignement dont on a grandement besoin. Cette approche pionnière d'un niveau garanti d'instruction promet de remédier à une apparente crise de confiance entre notre système d'éducation et l'industrie.

La collaboration entre les divisions, fort absente dans de nombreuses régions, est très positivement évidente dans d'autres. Très récemment, on a fait dans certaines régions des démarches en vue de tirer profit de l'enseignement à distance. Des manifestations positives dans les divisions scolaires d'Evergreen et de Lakeshore, et un consortium du Nord-Ouest qui fait des progrès dans la région de Swan River et de Dauphin, ont donné suite aux initiatives de la région de Wawanesa et de Souris Valley. Les colonies huttérites établissent également des liens électroniques en vue d'améliorer l'accès de leurs élèves à des facilités plus vastes. L'intégration de la technologie à titre d'outil utile dans notre structure de prestation de l'enseignement n'est pas facultative; elle s'impose. La capacité de nos enfants d'utiliser la technologie moderne dépasse sensiblement les horizons mentaux que la plupart des adultes se fixent généralement.

Les services offerts par la Child Guidance Clinic de Winnipeg à de nombreuses divisions apparaissent à la Commission être un moyen des plus appropriés de satisfaire à de grands besoins et d'éviter le chevauchement qu'il y aurait si chaque région établissait ses propres programmes. Quand il s'agit de services qui exigent un personnel hautement instruit et spécialisé, il est important d'éviter autant que possible les chevauchements pour des raisons à la fois professionnelles et financières.

La Commission a été heureuse de voir des initiatives, surtout dans les divisions rurales, de partage de ressources telles que les spécialistes qui se concentrent principalement dans les régions urbaines.

2. PRÉOCCUPATIONS ENTENDUES PAR LA COMMISSION

La majorité des exposés faits à la Commission venaient de gens qui oeuvraient au sein du système d'éducation même. Comme on pouvait s'y attendre, au fort accent mis sur la défense des aspects positifs du système existant s'ajoutait la crainte de ce que le changement éventuel pouvait faire aux structures en place. Cette crainte était en partie attribuable à l'inconnu puisque la Commission sollicitait et recevait des avis et n'avait proposé aucun changement. Néanmoins, il y avait des partisans du changement et des plaintes au sujet du système existant qui exigeaient qu'on y donne suite. En plusieurs occasions, la Commission a été informée de problèmes lors des séances d'accueil ou d'échanges personnels avec des particuliers qui soit étaient exaspérés, soit craignaient d'être condamnés par leurs pairs.

La Commission a entendu des plaintes de parents au sujet de la rigidité d'administrations et de commissions touchant diverses questions. En quelques occasions, il était manifeste aux yeux des membres de la Commission que l'on prenait certaines décisions par souci de commodité administrative et par attachement opiniâtre à une politique au lieu de faire preuve de bon sens et d'agir dans le meilleur intérêt de l'élève et de la famille.

L'intransigeance était évidente dans certains exemples donnés de l'application de la politique de transport dans certaines divisions. Il y a de nombreuses situations où la question du transport des élèves est la cause de conflits entre les parents et les commissions scolaires et il y a plusieurs cas où les parents sont obligés de transporter leurs enfants sur plusieurs milles pour avoir accès à un parcours d'autobus – le plus souvent celui d'un autobus de la division voisine. Dans certains cas, l'enfant est conduit à quelques milles de l'école à laquelle il se rend. Il y a d'autres exemples d'enfants qui doivent parcourir plusieurs milles en autobus pour se rendre à une école située à l'intérieur des limites de la division au lieu d'être autorisés à fréquenter une école bien plus proche mais qui se trouve dans la division voisine.

L'imperméabilité apparente cause beaucoup d'anxiété aux parents. À Winnipeg, en particulier, la Commission a reçu de nombreuses plaintes au sujet de l'impossibilité d'avoir accès à des programmes offerts par d'autres divisions à l'intérieur de la ville. Les nouveaux venus à Winnipeg sont particulièrement surpris de constater qu'il y a dix divisions scolaires différentes

dans la ville, chacune ayant ses propres politiques, procédures, programmes et méthodologie. Toute la question des frais résiduels exigibles à l'égard d'un non-résidant d'une division est source de nombreux problèmes. Il y a de grandes disparités entre les divisions et à l'intérieur d'elles-mêmes quant à la question de savoir si des frais sont exigibles, à combien ils s'élèvent et qui doit les acquitter.

Bien qu'il y ait de nombreux exemples de participation parentale positive, la Commission a en de nombreuses occasions entendu des parents dire qu'ils voulaient être inclus à titre consultatif dans la gestion de leurs écoles. Ils ne recherchent pas généralement de pouvoirs de direction, mais ils veulent plutôt travailler en partenariat avec les enseignants, les directeurs et les autres intervenants dans la gestion des écoles. Il était évident que le niveau actuel de participation va de la vente de hot-dogs et de sollicitation de fonds à celui de membres de conseils consultatifs démocratiques.

Il y avait beaucoup d'angoisse au sujet de la réduction de l'aide qui peut être obtenue du ministère au chapitre des programmes d'études. Dans de nombreuses divisions on n'a pas mâché les mots pour décrire le sentiment d'abandon pendant une période de changements fréquents des programmes d'études. De nombreuses divisions s'estimaient incapables de bien mettre en oeuvre les programmes sans le personnel de soutien nécessaire.

La décision du ministère d'éliminer les spécialistes centralisés a été le sujet de nombreux exposés – la plupart d'une nature critique. En toute justice il faut dire qu'il y en a qui, par la suite, ont appuyé la décision en raison de la capacité accrue d'exercer une influence directe sur l'activité des spécialistes que se partageaient les divisions. Toutefois, tous ont déploré le transfert opéré par le ministère aux commissions locales, ce qui a généralement exigé une augmentation de la taxe spéciale auprès des contribuables de la division, quand cela était autorisé.

Il était manifeste pour la Commission qu'il y avait un manque de coordination entre les ministères et les organismes qui offrent des services aux enfants. Cela est particulièrement évident dans le cas des spécialistes, où une grande amélioration semble possible. Une plus grande coordination s'impose entre les ministères de la Santé, de la Justice, des Services à la famille, du Développement rural, des Loisirs et de l'Éducation et de la Formation professionnelle.

Une des préoccupations les plus courantes entendues par la Commission était que le système d'écoles publiques héritait de tous les problèmes de la société. Il était soutenu que le système d'éducation était devenu un parent de substitution sans la capacité financière ni le pouvoir de

jouer ce rôle. On s'attend maintenant à ce que l'enseignant remplisse des fonctions qui dépassent de beaucoup les attentes normales. Une importante plainte était que les enseignants ne peuvent se concentrer sur la communication de connaissances puisque leur attention est détournée de leur rôle fondamental.

Un irritant qui a souvent été mentionné est qu'on s'attend à ce que les enseignants trouvent un remède aux maux de la société qu'ont négligés ou délibérément écartés les autres segments de la société. La plupart des éducateurs ne laisseront pas les enfants devenir victimes de la situation et se tireront d'affaire du mieux qu'ils peuvent. En ce temps de ressources sensiblement réduites, ces attentes dépassent rapidement les rôles et la capacité des éducateurs.